



Termes de références de la commission de suivi de la convention de partenariat du 06 mai 2024



I. Contexte et justification :

Aujourd'hui plus que jamais, il est tout à fait admis qu'il existe un lien indissociable entre les ressources en eau et les changements climatiques. Ces derniers ont des répercussions complexes sur l'eau dans le monde. Qu'il s'agisse de l'imprévisibilité des précipitations, du rétrécissement des calottes glaciaires, de l'élévation du niveau de la mer, des inondations ou des sécheresses, la plupart des conséquences des changements climatiques sont liées à l'eau ¹

Aujourd'hui, environ 2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable ² et près de la moitié de la population mondiale connaît de graves pénuries d'eau pendant au moins une partie de l'année³. Les changements climatiques et la croissance démographique devraient exacerber ces chiffres :

- Seul 0,5 % de l'eau sur Terre est douce, utilisable et disponible – une ressource que les changements climatiques mettent dangereusement en péril. Au cours des vingt dernières années, le stockage de l'eau terrestre – à travers l'humidité du sol, la neige et la glace – a reculé d'un centimètre par an, ce qui a des conséquences majeures pour la sécurité de l'approvisionnement en eau⁴ ;
- Si l'élévation du niveau de la mer devrait étendre la salinisation des eaux souterraines, réduisant ainsi la disponibilité de l'eau douce pour les besoins humains et les écosystèmes des zones côtières (GIEC - PDF en anglais) ;
- En limitant le réchauffement de la planète à 1,5 °C, plutôt qu'à 2 °C, on réduirait approximativement de moitié la proportion de la population mondiale qui subira des pénuries d'eau, bien qu'il existe une variabilité considérable entre les régions (GIEC - PDF en anglais) ;
- La qualité de l'eau est également affectée par les changements climatiques, car la hausse de la température de l'eau et la fréquence accrue des inondations et des sécheresses vont exacerber de nombreuses formes de pollution de l'eau – des sédiments aux agents pathogènes et aux pesticides (GIEC - PDF en anglais) ;
- Les changements climatiques, la croissance démographique et la raréfaction de l'eau exerceront une pression sur l'approvisionnement en denrées alimentaires (GIEC - PDF en anglais). En effet, la majeure partie de l'eau douce utilisée, environ 70 % en moyenne, est orientée vers la production agricole (il faut entre 2 000 et 5 000 litres d'eau pour produire la nourriture quotidienne d'une personne) (FAO-PDF en anglais) ;
- Les changements climatiques ont augmenté la probabilité et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses (GIEC - PDF en anglais).
- L'augmentation des températures mondiales accroît la quantité d'humidité que peut contenir l'atmosphère, ce qui entraîne une multiplication des tempêtes et des fortes pluies, mais aussi, paradoxalement, des périodes de sécheresse plus intenses, car l'eau s'évapore davantage des terres et

¹ [ONU-Eau](#)

² (Rapport sur les objectifs de développement durable 2022)

³(GIEC - en anglais)

⁴ [OMM](#)

les schémas météorologiques mondiaux changent ([Banque mondiale](#))

- Chaque degré supplémentaire de réchauffement de la planète accroîtrait encore les risques de sécheresse et d'inondation, ainsi que les dommages sociétaux qui en découlent ([GIEC - PDF en anglais](#)).
- La fréquence des épisodes de fortes précipitations augmentera très probablement dans la plupart des régions au cours du XXI^e siècle, avec davantage d'inondations d'origine pluviale. Dans le même temps, la proportion de terres soumises à une sécheresse extrême à un moment donné devrait également connaître une hausse ([GIEC - PDF en anglais](#)).
- Les catastrophes liées à l'eau ont dominé la liste des catastrophes au cours des 50 dernières années et représentent 70 % de tous les décès liés aux catastrophes naturelles ([Banque mondiale](#)).
- Depuis 2000, les catastrophes liées aux inondations ont augmenté de 134 % par rapport aux deux décennies précédentes. Le nombre et la durée des sécheresses ont également augmenté de 29 % au cours de cette même période. La plupart des décès liés à la sécheresse se sont produits en Afrique ([OMM](#)).

Parmi les solutions prônées, il y a lieu d'oeuvrer activement pour que :

- Des écosystèmes aquatiques sains et une meilleure gestion de l'eau, en vue de réduire les émissions GES et offrir une protection contre les risques climatiques ([Water and Climate Coalition - en anglais](#)).
- Les zones humides telles que les mangroves, les herbiers marins, les marais et les marécages sont des puits de carbone très efficaces qui absorbent et stockent le CO₂, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre ([PNUE - PDF en anglais](#)).
- Les zones humides servent également de protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes ([PNUE - PDF en anglais](#)). Ils constituent un bouclier naturel contre les ondes de tempête et absorbent l'excès d'eau et de précipitations. Grâce aux plantes et aux micro-organismes dont elles regorgent, les zones humides permettent également de stocker et de purifier l'eau.
- Les systèmes d'alerte précoce en cas d'inondations, de sécheresses et d'autres risques liés à l'eau offrent un retour sur investissement plus que décuplé et peuvent réduire considérablement les risques de catastrophe ; un avertissement lancé 24 heures avant l'arrivée d'une tempête peut contribuer à réduire de 30 % les dommages qui s'ensuivent ([OMM](#)).
- Des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement capables de résister au changement climatique pourraient sauver la vie de plus de 360 000 nourrissons chaque année ([Rapport New Climate Economy - en anglais](#)).
- L'agriculture intelligente face aux changements climatiques, qui a recours à l'irrigation au goutte-à-goutte et à d'autres moyens d'utiliser l'eau plus efficacement, peut contribuer à réduire la demande en eau douce ([PNUE](#)).

Pour ce qui est de la Mauritanie et d'après un rapport du GIEC, le pays est situé dans une des six régions du monde qui seront les plus affectées par les impacts du réchauffement climatique. L'anticipation de l'évolution du climat sur la base des scénarios du GIEC adaptés à la Mauritanie montrent pour 2050, une augmentation des températures de l'ordre de 1,5 à 2°C inégalement répartie dans le pays et pour l'horizon 2100, une élévation des températures allant d'environ 2°C à Nouadhibou à plus de 3,5°C dans l'est du pays, et jusqu'à 4,5 °C dans le sud des wilayas de l'Assaba et de Guidimakha⁵.

Les scénarios climatiques pour l'horizon 2050 prévoient également une diminution de la pluviométrie comprise de l'ordre de 20% par rapport à la normale de référence 1961-1990, qu'il convient de relativiser en tenant compte de la remontée certes limitée et non homogène de la pluviométrie constatée entre 1990 et 2008. La réduction des précipitations associée à la hausse des températures contribue à la fragilisation

⁵ Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et l'Assainissement (SNADEA)

générale des écosystèmes, la réduction des ressources en eau, des sols et des pâturages et la diminution du potentiel agricole.

Pour les eaux de surface, les écoulements devraient être moins fréquents mais plus importants. Dans ces conditions, les apports globaux pourront être plus importants mais les crues seront aussi plus fortes ce qui nécessitera de revoir les critères de dimensionnement des retenues d'eau de surface actuellement utilisées. Ainsi, la modification du régime pluviométrique liée au changement climatique nécessite de multiplier les ouvrages de retenues des eaux de surface pour mieux sécuriser l'agriculture pluviale.

Pour les eaux souterraines, l'augmentation de l'intensité des ruissellements, bien que plus variables spatialement, pourrait constituer un facteur favorable pour la recharge des aquifères. Là encore une meilleure connaissance et un suivi des ressources en eau permettrait de préciser et anticiper les impacts du changement climatique.

Conscient de ces défis, contraintes et enjeux, les pouvoirs publics mauritaniens ont adopté une Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et l'Assainissement (SNADEA), une Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEEDD) à l'horizon 2030 ainsi qu'une Contribution Nationale Déterminée révisée en 2021 et son plan d'action eau et assainissement pour la lutte contre le changement climatique. Ces instruments portent et orientent l'action du Gouvernement, ils visent entre autre, de connaître, suivre et protéger les ressources en eau, et améliorer la gouvernance des deux secteurs.

Dans ce cadre les départements en charge de l'hydraulique et celui l'environnement et du développement durable ont décidé de raffermir la cohérence de l'action gouvernementale dans leurs missions respectives, par un partenariat reposant sur la mutualisation des ressources et la complémentarité des interventions.

Pour concrétiser cet engagement, une convention de partenariat a été signée le 06 mai 2024, qui a pour objectif de renforcer la résilience des populations vulnérables aux effets du changement climatique, aux aléas du stress hydrique et aux chocs de pénurie d'eau ainsi que leurs conséquences.

Pour assurer le suivi de cette convention, une commission a été mise en place à cet effet. Les présents TDR précisent ses domaines d'intervention et les taches qui lui sont assignés.

II. Domaines d'intervention et taches de la commission de suivi

La commission de suivi devra intervenir dans les domaines ci après :

- La concertation et la coordination entre les structures centrales, établissements et projets sous tutelle des deux départements ;
- La collaboration pour l'intégration et le partage de données, de l'information et du savoir-faire pour qu'ils soient accessibles aux équipes du MHA et du MEDD, pour une meilleure prise de décision sur la gestion technique, économique et environnementale des ressources en eau ;
- Le développement de plans de collaboration annuels intégrant l'approche environnementale et la gestion durable des ressources en eau ;
- L'intervention concertée et coordonnée dans le cadre de la mise en place de projets économiques utilisant des ressources en eau, de suivi environnemental des eaux de surface et souterraines, et de lutte contre la pollution des eaux par différentes causes ;
- Le renforcement de la capacité de résilience des populations face à la rareté des eaux, aux effets des inondations et au changement climatique.;
- Le plaidoyer pour les actions éducatives et de sensibilisation environnementale dans les zones d'intervention des deux départements.

Et plus spécifiquement :

- Suivi de la qualité de l'eau (paramètres physiques, chimiques et biologiques) ;
- Suivi des écosystèmes notamment ceux les plus sensibles ;
- Suivi de la quantité des eaux de surface et souterraines ;

- Conduite de missions conjointes d'inspection et de contrôle environnemental portant sur la gestion des eaux de surface et souterraines (Police environnementale, Police de l'eau, CNRE et toute autre structure concernée) ;
- Suivi des activités socio-économiques en rapport avec l'usage de l'eau ;
- Suivi des pollutions des eaux de surface et souterraines ;
- Gestion des catastrophes et des déversements accidentels.

Les tâches de la commission se présentent comme suit :

- Suivre la mise en œuvre de la convention du 06 mai 2024 ;
- Dresser un bilan annuel de l'ensemble des activités conduites par le MHA et le MEDD dans le cadre de la convention qui les lie ;
- Faire des propositions de projets et d'activités ;
- Définir les modes d'exécution des micro-projets identifiés dans le cadre de la dynamique de partenariat et de suivi de leur exécution effective ;
- Élaborer des rapports d'activités exécutées dans le cadre de la convention de partenariat du 06 mai 2024.

III. Fréquence des réunions de la commission

La commission se réunit au moins une (1) fois par trimestre, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, ou à tout moment si cela s'avère nécessaire. Elle peut tenir ses réunions dans les locaux du MHA ou du MEDD.

VI. Priorités pour 2024/2025

La commission s'est fixé des priorités pour le dernier trimestre 2024 et pour l'année 2025. Elle s'attèlera durant cette période sur ce qui suit :

- Suivre la révision du code de l'eau de février 2005 et le processus d'approbation du projet de loi sur les évaluations environnementales ;
- Contribuer et suivre l'adoption de la réglementation sur les déchets solides en application de la loi de décembre 2023 relative aux déchets solides ;
- Contribuer et suivre la mise en place de l'observatoire national de l'environnement et du littoral créé en octobre 2023 ;
- Contribuer et suivre la réforme du CNRE, en vue de renforcer ses capacités, pour une meilleure exécution de ses missions, notamment en gestion de connaissance des eaux ;
- Élaborer un projet d'un texte réglementaire portant sur le suivi environnemental de la qualité des eaux ;
- Faire des propositions pour améliorer les interventions de la police de l'environnement et de la police de l'eau ;
- Encadrer et suivre l'étude sur la connaissance des eaux souterraines, sur financement de l'AFD et d'autres études similaires, le cas échéant ;
- Accélérer les processus des évaluations environnementales et les autorisations en matière d'exploration et d'exploitation des eaux ;
- Contribuer et suivre l'élaboration des plans d'aménagement des zones humides continentales ;
- Identifier et contribuer à la mobilisation de l'assistance technique pour mettre en place les réformes du gouvernement ⁶et notamment celles engagées avec le FMI, dans le cadre de la facilité FRD⁷ ;
- Mettre en œuvre et suivre les initiatives internationales, continentales et sous régionales de gestion durable des ressources en eau, notamment l'initiative AWARE, Freshwater challenge...etc.

La commission travaillera sur un plan d'action détaillé, avec une situation de référence, des objectifs, des indicateurs et un chronogramme précis.

⁶ <https://ami.mr/fr/archives/242050>

⁷ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/12/19/pr23365-imf-concludes-eff-and-ecf-approves-the-rsf-for-the-islamic-republic-of-mauritania>